Les Echos

Date: 07/10/2021 Heure: 17:26:50

Journaliste : Hélène Dupuy

www.lesechos.fr Pays : France Dynamisme : 83

≡≣

Page 1/4

Visualiser l'article

Retraite complémentaire du privé : une hausse en trompe-l'oeil Publié le 7 oct. 2021 à 17:17 Les caisses de l'Agirc-Arrco sont dans le rouge. Les pensions des retraités, anciens salariés du secteur privé, ne seront valorisées que de 1 % au 1er novembre, soit 0,5 point sous le niveau de l'inflation actuelle (1,5 %). Telle est la décision du conseil d'administration de l'Agirc-Arrco intervenue ce jeudi 7 octobre. Cette sous-indexation est encore une mauvaise nouvelle pour le pouvoir d'achat des retraités ex-salariés du secteur privé, qui en 10 ans ont cumulé plusieurs années de sous-revalorisation. Il s'agirait en tout de 13 millions de retraités *. Cette décision s'inscrit dans un contexte où la crise sanitaire a fait plonger les comptes de l'Agirc-Arrco. Un accord négocié cet été permet donc pendant deux ans à son conseil d'administration de sous-indexer les pensions jusqu'à 0,5 point sous l'inflation, et non pas 0,2 point comme c'était le cas jusqu'alors (accord de 2019). « Cette décision prise aujourd'hui par les partenaires sociaux pour rétablir l'équilibre financier du régime impacté par la crise sanitaire a un effet négatif pour les retraités, qui, depuis 10 ans, ont subi plusieurs sous revalorisations des pensions complémentaires », déplore Valérie Batigne, fondatrice et présidente de Sapiendo. Cette fintech experte dans la retraite a calculé le décalage cumulé entre les sous-revalorisations et l'inflation depuis 10 ans. Un écart qui se creuse... Le résultat est le suivant : sur 10 ans, le cumul des revalorisations des pensions de retraite Agirc-Arrco est près de deux fois plus faible que l'inflation. Ce qui entraîne un manque à gagner pour les ex-salariés du privé de près de 4 % sur leur retraite complémentaire. « Un écart qui se ressent d'autant plus que la retraite complémentaire représente jusqu'à 2/3 de la pension totale des cadres, ingénieurs et autres techniciens », relève aussi la présidente de Sapiendo. Dans le détail : de

LesEchos

Date : 07/10/2021 Heure : 17:26:50

Journaliste: Hélène Dupuy

www.lesechos.fr Pays : France Dynamisme : 83

= ≡

Page 2/4

Visualiser l'article

2011 à 2021, la valeur du point, servant de base au calcul de la pension de retraite complémentaire a été revalorisée de 5,71 % pour les salariés (ex- Arrco) et de 5,50 % pour les cadres (ex-Agirc) alors que l'inflation a augmenté de 9,88 %. ...pour les exsalariés Ainsi, pour les salariés (non-cadres), les revalorisations de leurs pensions complémentaires sont 42,22 % inférieures à l'augmentation des prix, représentant une perte financière sur la partie complémentaire de 3,70 %. Concrètement : en 2011, 1.000 points de retraite Arrco donnaient droit à une pension de 1213,50 €. En 2021, ces mêmes 1.000 points donnent droit une pension de 1284,10 €, soit une augmentation de 5,71 %. Alors que parallèlement, l'inflation a progressé de 9,88 %, soit un écart entre la revalorisation et l'inflation de 42,22 %, selon les calculs de Sapiendo. Si les pensions avaient suivi l'inflation, le montant aurait été de 1.333,44 €, alors qu'il est de 1.284,10 €, soit une perte pour le pensionné de 49,34 € par an, représentant 3,70 %. ... pour les ex-cadres : Pour les cadres, le cumul des revalorisations est 44,31 % inférieur à l'inflation, soit un écart plus important que pour les non-cadres (42,22 %). « Certes depuis la fusion Agirc-Arrco, en 2019, l'évolution de la valeur du point est identique pour les cadres et les salariés mais sur la période 2011 à 2018, les revalorisations du point Agirc ont été moindres » commente Valérie Batigne. Ainsi, ils accusent une perte nette de 3,99 % sur la partie complémentaire spécifique aux cadres (ex-Agirc). La présidente de Sapiendo illustre également cette perte financière pour les excadres du privé : En 2011, 1.000 points de retraite Agirc donnaient droit à une pension de 423,30 €. En 2021, ces mêmes 1.000 points donnent une pension de 446,60 €, soit une augmentation de 5,50 %. Alors que parallèlement, l'inflation a progressé de 9,88 %, soit un écart entre la revalorisation et l'inflation de 44,31 %.

LesEchos

Date : 07/10/2021 Heure : 17:26:50

Journaliste: Hélène Dupuy

www.lesechos.fr Pays : France Dynamisme : 83

= ₽

Page 3/4

Visualiser l'article

Ainsi, si les pensions avaient suivi l'inflation, le montant aurait été de 465,14 €, alors qu'il est de 446,60 € soit une perte pour le pensionné de 18,54 € par an, représentant 3,99 %. « Cette sous-indexation résulte d'une obligation d'équilibre financier, qui pèse sur le régime complémentaire des salariés du privé. Face au vieillissement de la population, on doit agir. Diminuer les pensions des retraités est un des leviers du trio infernal (augmentation des cotisations, recul de l'âge de départ, diminution des pensions) », explique-t-elle. Elle estime en revanche que « dans un souci d'équité et de transparence, les efforts doivent être homogènes entre tous les régimes de retraite (régime de base des salariés, régime complémentaire des salariés du public, régime de la fonction publique) ». Pour elle, « les pensions sont globalement toutes sous-revalorisés, mais c'est encore plus le cas pour le régime Agirc-Arcco ». Des réactions partagées Côté syndicats, les réactions sont partagées. « C'est conforme à ce qu'on a signé, il n'y a pas de surprise', a réagi Pascale Coton (CFTC), interrogé par l'AFP, soulagée 'qu'on ne touche pas au fonds d'action sociale du régime, qui a aidé beaucoup de retraités en difficulté pendant la crise sanitaire'. A l'inverse, Michel Beaugas (FO) a voté contre cette sous-indexation, critiquant une « instrumentalisation du niveau des réserves » et rappelant que « les entreprises n'ont pas participé à l'équilibre du régime depuis dix ans ». * A décembre 2019 selon les chiffres de l'Agirc-Arrco. Hélène Dupuy

Les pensions complémentaires des retraités du privé vont être un peu augmentées selon les chiffres que vient d'annoncer l'Agirc-Arrco. Une hausse qui est loin de couvrir l'inflation galopante.

LesEchos

Date : 07/10/2021 Heure : 17:26:50

Journaliste : Hélène Dupuy

www.lesechos.fr Pays : France Dynamisme : 83



Page 4/4

Visualiser l'article



La revalorisation des pensions complémentaires des retraités du privé (Agirc-Arcco) est loin de couvrir l'inflation galopante. (Moschetti/REA)

Les caisses de l'Agirc-Arrco sont dans le rouge. Les pensions des retraités, anciens salariés du secteur privé, ne seront valorisées que de 1 % au 1er novembre, soit 0,5 point sous le niveau de l'inflation actuelle (1,5 %). Telle est la décision du conseil d'administration de l'Agirc-Arrco intervenue ce jeudi 7 octobre.

Cette sous-indexation est encore une mauvaise nouvelle pour le pouvoir d'achat des retraités ex-salariés du secteur privé, qui en 10 ans ont cumulé plusieurs années de sous-revalorisation. Il s'agirait en tout de 13 millions de retraités .

Article avec accès abonnés : https://www.lesechos.fr/patrimoine/retraite/retraite-complementaire-du-prive-une-hausse-en-trompe-loeil-1353011